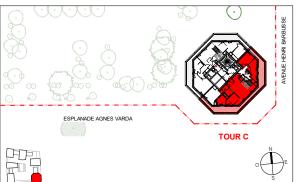


PLUVIALE

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B



VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
С	R+14 / R+15	N° 1441	T4

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES	
Chambre 1	12.7 m²	
Chambre 2	10.8 m²	
Chambre 3	9.3 m²	
Cuisine	9.0 m²	
Dgt 1	2.8 m²	
Dgt 2	4.2 m²	
Palier Jardin	3.9 m²	
Réception	26.2 m²	
SDE	2.9 m²	
SDB	5.1 m²	
WC	2.6 m²	
TOTAL SURFACE HABITABLE	89.5 m²	
Jardin d'hiver	18.2 m²	
Terrasse	33.6 m²	
TOTAL SURFACE ANNEXE	51.8 m²	

Indice:B Sept 2024



de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

Chambre 2 ្ត្រី T4 C1441 Terrasse Chambre 1 ÆP. BSQ SBSØ, ALL (Pleine): 1.12 m HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond HSP: Hauteur Sous Poutre HSD: Hauteur Sous Dalle ``` LEGENDE: PORTE FÊNETRE VR VOLET ROULANT BSO BRISE SOLEIL ORIENTABLE NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvert intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions bi LAVE LINGE LAVE-VAISSELLE FÊNETRE BLOC CUISSON FÊNETRE FIXE GAINE TECHNIQUE LOGEMENT els orientatoris lories que requiperment. Les implacements de un'est induces de centiments ligitant sur le plan sont positionnés uniquiement à thre indicatif. Suivant les cas, Faccès aux terrasses et balcors pourra se faire par une marche. Les retombées, sofflies, faux platfonds, candisations, volés coulants, équipements électriques et de chauflage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces deminers pourront être rejoutées, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des places. La véglation n'éet pas contractuelle. Les chées sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglamentaires de seuls, consistent de la contraction de la contraction de la contraction de les des des la contraction de la CU FI GTL 3 m REFRIGERATEUR ALL ALLEGE GCB GARDE CORPS BARREAUDÉ

ΕV **EVIER**

SS

SÈCHE-SERVIETTE

DESCENTE D'EAU

PLUVIALE

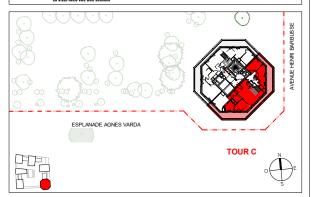
PLACARD

SOFFITES ET FAUX PLAFONDS

RETOMBÉE DE POUTRES

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B

VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
С	R+14	N° 1441	T4

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES	
Chambre 1	12.7 m²	
Chambre 2	10.8 m²	
Chambre 3	9.3 m²	
Cuisine	9.0 m²	
Dgt 1	2.8 m²	
Dgt 2	4.2 m²	
Palier Jardin	3.9 m²	
Réception	26.2 m²	
SDE	2.9 m²	
SDB	5.1 m²	
WC	2.6 m²	
TOTAL SURFACE HABITABLE	89.5 m²	
Jardin d'hiver	18.2 m²	
Terrasse	33.6 m²	
TOTAL SURFACE ANNEXE	51.8 m²	

Indice:B Sept 2024



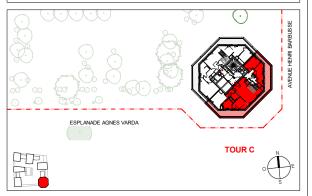
de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

T4 C1441 (accès secondaire) Palier Jardin Jardin d'hivet

GRATTE-CIEL VILLEURBANNE MACRO-LOT B



VUES CIEL



BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
С	R+15	N° 1441	T4

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES
Palier Jardin	3.9 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	3.9 m²
Jardin d'hiver	18.2 m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	18.2 m²

HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond HSP: Hauteur Sous Poutre HSD: Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LAVE LINGE LAVE-VAISSELLE CU BLOC CUISSON REFRIGERATEUR ΕV **EVIER** SS SÈCHE-SERVIETTE

PLUVIALE

FI ALL PL DESCENTE D'EAU

PORTE FÊNETRE FÊNETRE FÊNETRE FIXE ALLEGE PLACARD

VR VOLET ROULANT
BSO BRISE SOLEIL ORIENTABLE GAINE TECHNIQUE LOGEMENT GTL GCB GARDE CORPS BARREAUDÉ SOFFITES ET FAUX PLAFONDS RETOMBÉE DE POUTRES

3 m



NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvert intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions bi es crimeristoris totes que requiperient. Les emplacements de un'est induces de un'est reduces de un'est plan son postionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcors pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux pisfonds, candisations, volets coulants, écupements électriques et de chardifage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces demirers pourront être rejoutées, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des places. La végétation rivet pas contractualle Les chées sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglamentaires de seuls, de l'interieur du logement vers l'espace exterieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

Indice:B Sept 2024

